Maître Emmanuel DUBREUIL SELARL FDA, Avocats au Barreau de BONNEVILLE Le Central – 56, Place de l'Hotel de Ville 74130 BONNEVILLE Maître Caroline PAYEN SCP DRUJON d'ASTROS & ASSOCIES 9 bis place John Rewald - Les Patios de Forbin 13100 AIX-EN-PROVENCE

Tél: 04.42.17.00.20 - www.drujondastros-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE EN UN LOT

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE:

UN CHALET de 230,91 m2, DEUX PARKINGS ET UN LOCAL A SKI Sur la commune de COMBLOUX (HAUTE-SAVOIE) Les fermes du Mont-Blanc - 281 route de Megève

Dans un ensemble immobilier figurant ainsi au cadastre section B n° 425, 429, 2237, 2498, 3455, 3457, 3458, 3461 et 3645

Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :

Lot numéro quatre cent vingt-deux (422)

Un appartement de type 7 constituant le chalet C6
Et les quatre mille huit cent cinquante-deux/cent millièmes (4852/100000èmes)
des parties communes générales.

Lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept (297)

Un parking intérieur non clos situé au niveau -2 du bâtiment A, avec accès depuis les entrées A2/A4/A5 et les escaliers A2/A4, portant le numéro d'architecte 205

Et les soixante-six/cent millièmes (66/100000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (298)

Un parking intérieur non clos situé au niveau -2 du bâtiment A, avec accès depuis les entrées A2/A4/A5 et les escaliers A2/A4, portant le numéro d'architecte 206,

Et les soixante-cinq/cent millièmes (65/100000èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quatre cents (400)

Un local à ski situé au rez-de-chaussée du bâtiment A, avec accès depuis l'entrée A1, portant le numéro d'architecte 12 Et les un /cent millième (1 /100000ème) des parties communes générales.

L'ensemble immobilier sus-désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître GINON notaire à LYON le 30 août 2016 publié au service de la publicité foncière de BONNEVILLE le 21 septembre 2016, volume 2016P, numéro 7533.

L'état descriptif de division - règlement de copropriété a été modifié aux termes d'un acte reçu par Maître GINON, notaire à LYON le 28 décembre 2017, publié au service de la publicité foncière de BONNEVILLE le 18 janvier 2018, volume 2018P, numéro 602.

MISE A PRIX: 1.100.000 € (UN MILLION CENT MILLE EUROS) Frais de poursuites payables en sus, y compris TVA

ADJUDICATION FIXEE AU JEUDI 16 MAI 2024 A 14 H 00

à l'audience du Juge de l'Exécution

près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE

18 Quai du Parquet, 74130 BONNEVILLE Où les biens immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur

OCCUPATION : Le bien est actuellement inoccupé en raison de travaux d'aménagement intérieur.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION:

Le cahier des conditions de la vente est déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où il peut être consulté.

Seuls les avocats inscrit au Barreau de BONNEVILLE peuvent soutenir les enchères. Les frais exposés pour parvenir à ladite vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

VISITE: Le vendredi 26 avril 2024 de 11 h 00 à 12 h 00.

RENSEIGNEMENTS:

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Au cabinet de l'avocat poursuivant et sur les sites www.avoventes.fr et www.drujondastros-avocats.com
- -Au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (RGn°23/00068) Tél.: 04.50.25.48.00.

Signé : Me Emmanuel DUBREUIL Avocat